

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – PROJET DE LOI

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 27.03.2018	Heure 14h27	Numéro 18.139	Département(s) DFS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Groupe PopVertsSol

Titre : Projet de loi portant modification de la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI)

*Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition de la commission...
décrète:*

Article premier La loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI), du 2 février 2000, est modifiée comme suit :

Art. 9, al. 2

Le taux de réduction des écarts est fixé à deux tiers.

L'annexe 1 est modifiée en fonction de la modification portée à l'article 9, alinéa 2

Art. 2 La présente loi est soumise au référendum facultatif.

Art. 3 ¹Le Conseil d'État fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

²Il pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :
Le président,

La secrétaire générale,

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Laurent Debrot

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Daniel Ziegler	Laurent Kaufmann	Jean-Jacques Aubert
Christine Ammann Tschopp	Doris Angst	Sarah Blum
Fabien Fivaz	Niel Smith	